



Résiliation téléphonique abusive

Par **mabiala**, le **11/08/2011** à **09:31**

Bonjour, je voudrais avoir votre avis pour savoir quelle est la marche à suivre à présent. Voici mon histoire (copie de ma lettre envoyée à X, opérateur téléphonique, avec AR restée sans réponse à ce jour).

"Monsieur ;

Ce mot pour vous dire ma stupéfaction et ma révolte devant la situation de ma ligne téléphonique.

En effet, je suis parti en Angleterre travailler pour un an avec contrat ; J'ai demandé à ma mère de bien vouloir gérer ma ligne en France, et de demander la résiliation de ma ligne sans frais, pour cause de contrat d'un an à l'étranger (envoi du contrat), ce qui a été fait en recommandé avec AR. (si je demandais la résiliation avec frais, je n'aurais pas envoyé mon contrat ; on n'a besoin d'aucune justification pour résilier une ligne avec frais).

La réponse de X ayant été négative (ce que nous respectons), nous nous sommes résignés à garder la ligne.

Parallèlement, j'ai accumulé quelques factures non payées et ai reçu une lettre me demandant de payer le dû impérativement avant le 1er juillet, date au-delà de laquelle ma ligne était résiliée (avec frais évidemment). Le 28 juin (2 jours avant la date butoir), ma mère a réglé d'un seul coup toutes mes factures (300,1 euros). Avec mon accord, elle change de forfait, et passe la ligne sur un forfait bloqué, et mini. Ce jour (28 juin), aucune allusion par le téléopérateur à propos de la résiliation, encaissement normal des factures, ainsi que changement tout à fait accepté du forfait.

Voilà que je découvre que ma ligne est résiliée ; il y a deux hypothèses :

- Soit X a, pour finir, accepté de résilier la ligne pour cause de contrat de plus d'un an à l'étranger. (pas de frais et courrier contradictoire)
- Soit X a résilié la ligne sans tenir compte du paiement intervenu le 28 juin, soit deux jours avant la date butoir, ce qui est une erreur évidemment.

Je peux comprendre qu'une erreur ait pu survenir, c'est pour cela que je vous demande de bien vouloir rétablir ma ligne, avec un autre numéro si cela pose trop de problèmes pour l'ancien, et de fixer sur cette ligne mon nouveau forfait bloqué, relancé le même jour que le paiement, le 28 juin 2011.

qu'en pensez-vous ? Ils ignorent ma lettre et me réclament 400 euros de frais de résiliation !!!! Que dois-je faire à présent ?

merci pour vos avis